ORAN/GE PRESSEE



03

Edito

04-07

votations

Dossier

Entretien avec Vincent Maitre

80

10-11

Budget 2020

13-15

Tête-à-tête avec nos candidats aux exécutifs

Agenda

janvier

Me 15.01

Groupement 60+ 12h15 Siège du PDC 16-17.01

Session du Grand Conseil UIT

mercredi 22 janvier:

Soirée de poursuite de vos efforts pour les élections municipales car la campagne a d'ores et déjà commencé... :

Restaurant sur le Pont (Rampe du Pont-Rouge 4) dès 18h30

février

Lu 03.02

Comm. Aménagement Logement 12h15 Siège du PDC Ma 04.02

Commission Sport 12h15 Siège du PDC Di 09.02

Votations populaires

l'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef Benoît Cerutti



Editeur Responsable Nicolas Fournier Secrétaire général du PDC



Graphisme Arthur Miffon barth-communication.ch

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien Editeur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc

Moléson Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales



« Le PDC Genève organisera des assises ce printemps. Ces assises permettront de mener une réflexion sur la ligne du parti, sur son positionnement sur les thèmes fondamentaux (économie, social, environnement, relations extérieures) et sur ses relations avec les formations politiques voisines.

Afin de tirer le meilleur parti de ces assises, deux actions de sondage seront menées en amont, à l'interne et à l'externe.

A l'externe d'abord, un sondage Sotomo est prévu auprès de l'électorat élargi du PDC à Genève afin d'en discerner les caractéristiques socio-démographiques, et les positions sur les grands thèmes.

A l'interne ensuite, un sondage a été préparé à l'intention des membres du parti. Il vise à connaître leur comportement de vote lors des dernières élections, leurs positions et leurs avis sur les différentes orientations suivies par le PDC Genève ces derniers mois, et finalement leur perception générale du fonctionnement du parti. Ce sondage est à retourner au secrétariat d'ici au 31 janvier 2020.

Ces deux actions de sondage permettront d'y voir plus clair et de jeter les bases d'une réflexion intelligente et cohérente sur l'avenir de notre parti.

Au nom de la présidence du PDC Genève, je tiens à vous souhaiter une excellente année 2020, et le meilleur dans vos communes, pour les élections municipales! »

Nicolas Fournier Secrétaire général du PDC

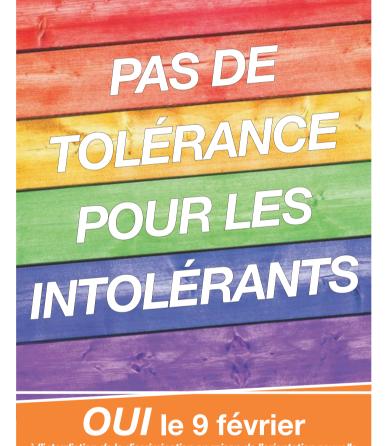
Oui à la révision de la norme pénale antiracisme (Loi anti-homophobie)

Le 9 février prochain, nous nous prononcerons sur la modification de l' ART 261 Bis code pénal et du code pénal militaire. Cette modification consiste à ajouter au texte en plus de la discrimination raciale notamment, la discrimination et l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle.

Que vise cette extension?

Déposée en mars 2013 cet ajout au texte de base veut pénaliser l'incitation à la haine homophobe. C'est à dire, condamner les propos généraux d'incitation à la haine fondée sur l'orientation sexuelle.

Aujourd'hui, répond maladroitement aux déclarations d'ensemble. Ce aui répréhensible actuellement, c'est l'injure exprimée à l'encontre d'une personne en particulier. Cependant, propos insultants visant la communauté homosexuelle, sont difficilement condamnables car tiraillés entre la liberté d'expression, l'article 8 de la constitution, qui interdit discriminations basées notamment sur le «mode de vie» et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (récemment rappelée par le TF à la justice genevoise dans une affaire d'homophobie en milieu professionnel - 10/2019)



Ce qui est attendu de cette modification :

Le but premier de cette extension est la condamnation des propos s'en prenant à la dignité des personnes LGBTQI+.

Mais au-delà de la réponse judiciaire, c'est l'activation d'une nouvelle source de données permise par la récolte des cas devant les tribunaux.

A ce jour, les statistiques de crimes et délits homophobes en Suisse n'existent pas. Les chiffres proviennent d'initiatives associatives proposant de répertorier les cas (https://www.lgbt-helpline.ch/).

Ainsi, étendre l'Art 261 à l'orientation sexuelle permettrait une mise en lumière de ces types de violences. Grâce à des statistiques officielles, la reconnaissance de la problématique devient tangible et ainsi peuvent naître de meilleurs dispositifs de prévention, et la reconnaissance d'un statut pour les victimes.

Le travail de la modification de ce texte a débuté en 2013, il aura fallu beaucoup de patience et de victimes non reconnues pour aboutir à un consensus proposant l'extension dont il est guestion.

Le 9 février 2020 adoptons cette modification et faisons que tous les citoyens, citoyennes et +, soient égaux en droits.

www.pdc-ge.ch

«Déposée en mars 2013 cet ajout au texte de base veut pénaliser l'incitation à la haine homophobe. C'est à dire, condamner les propos généraux d'incitation à la haine fondée sur l'orientation sexuelle.»

Catherine Moroni, Présidente des Femmes PDC Genève

Une Initiative fédérale en trompe l'oeil

A peine les élections fédérales passées, nous voilà à nouveau appelés aux urnes, le 9 février prochain, pour nous prononcer sur une initiative fédérale touchant un sujet qui fait depuis des décénnies les choux gras des apparatchiks de l'Association suisse des locataires : le logement.

Alors que la plupart des partis politiques ont bu la tasse de la vague verte, le PDC y compris, l'Asloca et le Parti Socialiste, dans une tentative de récupérer le terrain perdu sur les Verts, souhaitent introduire au niveau fédéral les mécanismes étatiques qui lui sont si chers et que nous connaissons déjà bien à Genève, avec l'initiative « Davantage de logements abordables ».

Derrière ce slogan affriandant, l'initiative vise tout simplement à introduire un mécanisme violent d'expropriation, permettant à l'Etat de réquisitionner une partie des droits à bâtir d'un propriétaire, pour les attribuer aux introduire un mécanisme violent maîtres d'ouvrage d'utilité publique, terme très pudique pour désigner des entités à but non

«l'initiative vise tout simplement à d'expropriation »

lucratif - gourmandes en subventions et en chefs de service pour le contrôle de la taille des pièces, du coût des poignées de porte et des carrelages de cuisine - chargées de construire des logements sans charme, mais attention, contrôlés...

Cette initiative en trompe l'œil, incarne au niveau fédéral ce qui s'est fait à Genève ces dernières années en matière de logements et qui conduit aujourd'hui notre parti à devoir se battre pour soutenir les déclassements et pouvoir ainsi espérer loger demain nos enfants, face à d'autres partis plus « autocentrés » comme l'UDC ou le PLR, aux sympathisants souvent déjà bien logés, qui critiquent, parfois à juste titre, la qualité des logements que la bureaucratie étatique a engendrée.

Concrètement l'initiative vise à apporter trois modifications à la Constitution fédérale:

- 10% au moins des logements nouvellement construits à l'échelle de la Suisse devront obligatoirement appartenir à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.
- Les cantons et les communes devront pouvoir introduire un droit de préemption en leur faveur sur les terrains bâtis et non-bâtis en vue de la construction de logements d'utilité publique.
- Les rénovations énergétiques des immeubles ne pourront être soutenues par la Confédération, les cantons et les communes que si le nombre total de logements à loyer modéré en Suisse reste inchangé.

Une initiative dépassée et décalée

A Genève, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique, soit les collectivités publiques (cantons, communes, fondations de droit public) et certaines coopératives d'habitation du type CODHA, réalisent déjà 20 % à 25 % des logements neufs. Ainsi, dans notre canton, les objectifs de l'initiative sont déjà largement dépassés. Mais il est évident que la situation du marché du logement varie d'une région de la Suisse à l'autre. Il est dès lors absurde de vouloir ancrer dans la Constitution fédérale un quota contraignant de 10% de nouveaux logements appartenant à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, applicable en tout temps indépendamment de la conjoncture économique et des réalités locales.

Alors que l'initiative coûtera au moins 120 millions par année aux contribuables selon les estimations du Conseil fédéral, elle ne garantit en rien que le quota de logements qui devront être construits par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique le soient dans

les régions et durant les périodes où les besoins sont vraiment avérés

Une initiative à rebours des enjeux climatiques

Si l'initiative extrême sur le logement était acceptée, les rénovations énergétiques des immeubles ne pourraient être soutenues par la Confédération, les cantons et les communes que si le nombre total de logements à loyer modéré en Suisse reste inchangé. Un principe aussi rigide, sans prise en compte des situations individuelles, aura pour principale conséquence de décourager bon nombre de grands propriétaires institutionnels (caisses de pension, banques, assurances) d'entreprendre ce type de travaux.

Le contre-projet du Conseil fédéral

La construction et la rénovation de logements par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique sont déjà encouragées par la Confédération. Si l'initiative extrême sur le logement est rejetée, l'engagement actuel de la Confédération sera encore renforcé puisque le Conseil fédéral et le Parlement ont d'ores et déjà décidé de débloquer 250 millions (qui s'ajouteront aux 510 millions actuellement disponibles) en vue de faciliter la construction et la rénovation de logements par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. C'est ici une mesure concrète, simple et aux effets immédiats.

Pour toutes ces raisons, l'Assemblée des délégués du PDC appelle à voter NON à cette initiative le 9 février prochain.

> Philippe Angelozzi Membre du Comité directeur du PDC

Oui à la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Commune de Meyrin

Aujourd'hui, parmi toutes les Communes de plus de 10'000 habitants, Meyrin est celle qui se développe le plus rapidement. Elle bénéficie de prestations particulièrement avantageuses, d'infrastructures

sportives, d'un des plus gros clubs de football « Nous les jeunes meyrinoises et meyrinois formateur de Suisse, d'un centre commercial, de larges espaces verts, d'un éco-quartier et même d'une discothèque!

avons le droit d'avoir un logement. surtout dans l'une des Communes où il fait le mieux vivre à Genève. »

Pourtant, il manque quelque chose de central pour les Meyrinoises et les Meyrinois: des logements. En effet, le taux de logements

vacants à Meyrin n'est que de 0.5% contre 2% en moyenne à Genève. Ce qui pose problème à l'heure de garantir un logement à notre population grandissante! La question de la densification est peu populaire dans les urnes, c'est pourquoi les projets de déclassement de la Zone Cointrin sont fondamentaux.

Ces déclassements ont pour objectif de créer un quartier urbain mixte contenant, à moyen terme, 3'000 logements, des espaces ainsi que des bâtiments d'activités économiques sans nuisance pour qu'il y ait autant d'emplois que d'habitant(e) s. L'enjeu est de taille, car à Meyrin nous comptons un actif pour un non-actif. Tout ceci permettra aussi à Cointrin d'être mieux desservie par nos transports publics en cas de développement de cette zone. Autre avantage: ce quartier tiendrait compte de la mixité sociale meyrinoise, permettant ainsi d'accueillir aussi bien des personnes issues des classes populaires que des familles de la classe moyenne.

Si Meyrin est en plein développement, il devient difficile pour elle de financer ses prestations à mesure que la population augmente. L'éco-quartier des Vergers a connu un succès mérité, il s'agit maintenant de l'exporter dans la Zone Cointrin et de permettre aux familles d'être propriétaires d'un logement. Il s'agit d'un double avantage, aussi bien pour la Commune que pour les familles. Dans une Commune où la population est à la fois grandissante et âgée, il est important de donner envie aux jeunes familles de venir s'y installer, ce qui implique un traitement correct et respectueux, qui passe d'abord par la garantie d'avoir un logement.

Nous avons le devoir de construire des logements, mais pas n'importe comment. Construire sur des zones agricoles est exclu. Construire sur des zones intactes également. Il en va de la santé de nos sols et du respect que nous devons à l'environnement. C'est la raison pour laquelle les déclassements de Cointrin se feront sur des zones déjà construites, précisément pour ne pas endommager les

> Concernant la pollution, combustible ou sonore, ce projet de construction y remédie de deux façons particulièrement bien pensées ! Tout d'abord, les bâtiments d'activités

économiques se trouveront le long de l'autoroute, côté aéroport, pour empêcher les nuisances sonores d'atteindre les logements,

> respectant ainsi l'Ordonnance Fédérale de Protection contre le Bruit. Deuxièmement, le quartier urbain mixte sera mieux desservi par les transports publics comme indiqué par le Conseil d'Etat pour limiter l'usage de véhicules polluants et favoriser la mobilité douce.

> Nous les jeunes meyrinoises et meyrinois avons le droit d'avoir un logement, surtout dans l'une des Communes où il fait le mieux vivre à Genève. Les familles doivent être accueillies correctement par les Communes et bénéficier d'un logement, bénéfique pour elles comme par la Commune qui aura une garantie supplémentaire de rentrées fiscales.

> Enfin, aujourd'hui il est possible de construire des logements sans toucher à des zones intactes tout en créant de beaux espaces verts, comme en témoigne le quartier des Vergers.

> Plutôt que de forcer les gens à partir vivre en France voisine, donnons-leur les moyens de rester ici.

Ivan Deiana Candidat au Conseil Municipal de Meyrin Secrétaire des Jeunes PDC Genève



Deux objets pour un projet d'aménagement

Le 9 février prochain, nous voterons sur la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin mais également sur un deuxième objet concernant le même projet, qui prévoit la création de deux zones de développement 3 situées sur les communes de Meyrin et Vernier aux chemins des Ailes, du Ruisseau et de l'Avanchet, et à l'intérieur du guartier

C'est donc un double oui qu'il convient de mettre dans l'urne (objets cantonaux 2 et 3) pour voir se concrétiser ce projet de construction de logements.

Non à l'abolition de l'impôt sur les chiens

A l'origine, il s'agit d'un projet de loi déposé par l'UDC qui demande l'abolition de l'impôt sur les chiens modifiant ainsi la loi générale sur les contributions publique (LCP) (D 3 05).

Au Grand Conseil, l'examen en commission fiscale s'est déroulé, sans que l'ACG (Association des Communes Genevoises) ne soit auditionnée, l'entrée en matière ayant été finalement refusée par les membres de cette commission.

En séance plénière, le PLR vote le PL, dans l'optique d'un retour d'ascenseur de l'UDC pour un autre objet! Du coup, ce projet de loi est accepté avec l'appui des groupes MCG, UDC, PLR, EAG. Le PDC, les Verts et les socialistes refusent ce projet de loi.

Vu le contexte de l'acceptation de cette loi et surtout la non prise en compte de l'avis des communes, quatre députés (un PLR, un

Vert, un Socialiste et un PDC, votre serviteur) ont décidé de lancer un référendum à 500 signatures. C'est avec ma sensibilité d'ancien Conseiller administratif que je me suis engagé

dans ce processus de référendum, étant convaincu du rôle de proximité des communes.

Je précise que cette démarche s'est faite avec l'accord des partis concernés, mais sans aucun appui logistique ou financier de leur part.

Notre comité référendaire n'est pas contre les chiens et leurs propriétaires, mais nous voulons que l'engagement des communes dans ce domaine soit entendu. En effet, les communes sont les premières concernées pour gérer la présence des chiens sur l'espace public.

L'impôt sur les chiens comprend l'impôt cantonal et l'impôt additionnel communal, soit au niveau cantonal :

Frs. 50.00 pour le premier chien, Frs. 70.00 pour le 2ème chien, Frs. 100.00 pour le 3ème chien. A cet impôt cantonal, s'ajoute la taxe pour le fonds cantonal contre les épizooties de Frs. 4.00 par chien et la participation pour l'assurance contre les dommages causés par les chiens errants de Frs. 1.00. A l'impôt cantonal, s'ajoute les centimes additionnels communaux déterminés au bon vouloir de chacune des 45 communes. A titre d'exemple, pour un chien, un propriétaire pour un chien paiera sur la commune de Lancy Frs. 50.00 pour l'impôt cantonal, Frs. 50.00 pour l'impôt communale, Frs, 4.00 pour le fonds cantonal contre les épizooties et Frs. 1.00 pour l'assurance, soit un total annuel de Frs. 105.00.

Nous sommes conscients du rôle social des chiens pour certains de leurs propriétaires et que pour ceux-ci, cet animal est un compagnon fidèle, en particulier pour les personnes seules ou âgées. Nous ne le contestons pas et nous pensons qu'il est utile de rappeler qu'une

aide financière peut être accordée par l'Hospice général pour la détention d'un chien par une personne à revenu modeste.

A ce sujet et selon une étude Comparis, les propriétaires de chiens déboursent annuellement (sans les frais d'acquisition) environ Frs. 2'300.00 pour la première année, puis Frs. 1'240.00 les années suivantes sans les frais de vétérinaire en cas de maladie et accident.

La présence des chiens sur l'espace public entraîne une responsabilité de leurs propriétaires et un engagement des communes pour faire respecter cette cohabitation.

Par exemple le nettoiement des cheminements ou des espaces verts, la mise à disposition des sacs pour les caninettes et le ramassage de celles-ci.

«La présence des chiens sur l'espace de public entraîne une responsabilité de

leurs propriétaires»

Les prérogatives des Agents de police municipale (APM), qui doivent intervenir auprès des propriétaires de chiens pour faire respecter les lieux définis où les chiens peuvent être laissés en liberté ou doivent être tenus en laisse, voire être interdits

par exemple aux abords des jeux d'enfants. La police municipale fait de la prévention auprès des propriétaires de chiens, mais doit aussi leur faire respecter l'obligation de ramasser les déjections canines. Il y a aussi la vente et le contrôle des médailles qui est assurée par les communes.

Pour nous, cet impôt est un acte de responsabilisation en lien avec la volonté et l'envie de détenir un chien, d'abord par rapport à l'animal, mais aussi à l'égard des autres personnes qui occupent l'espace public.

Aujourd'hui, nous comptons sur le canton environ 29'000 chiens pour 500'000 habitants.

Si ce projet de loi devait être accepté par les électeurs, outre la disparition de cet impôt et les recettes qui lui sont liées, les communes n'auront plus de base légale pour percevoir un impôt sur les chiens.

D'autre part, l'Etat devrait trouver un autre moyen pour percevoir les Frs. 4.00 pour alimenter le fonds contre les épizooties et les Frs. 1.00 de l'assurance pour couvrir les dégâts provoqués par les chiens errants.

Ces aspects de perception n'ont pas été traités dans le projet de loi de l'UDC.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que l'abolition de l'impôt sur les chiens doit être refusée et qu'il est par conséquent nécessaire que les électrices et électeurs puissent se prononcer sur un sujet aussi émotionnel, qui touche la vie de tous les jours de beaucoup de personnes.

Au nom du comité référendaire François Lance, député

Première session de la nouvelle Assemblée fédérale: Entretien avec Vincent Maitre

Notre Conseiller national Vincent Maitre a prêté serment le 2 décembre dernier lors de l'ouverture de la session d'hiver des Chambres fédérales. Il revient pour nous sur ces trois semaines de session.

Quel était votre sentiment au moment d'endosser officiellement votre mandat de Conseiller national?

Un grand honneur, tel a été le sentiment qui m'a animé au moment de prêter serment, avec la conscience du travail qui m'attendent, au service du Pays. De l'émotion aussi, en pensant à mon père et à mon grand-père, qui ont tous deux siégé à Berne avant moi.

J'y ajoute un sentiment d'immense joie d'être au cœur des institutions de notre pays, constituées par ce mélange savant d'équilibre entre les régions et les cultures linguistiques. Cela me fait prendre conscience du poids des responsabilités qui repose sur chaque parlementaire, de devoir toujours être en capacité d'écouter et comprendre les besoins des minorités de ce pays. La défense des minorités latines sera en effet capitale au cours de cette législature.

Avec la constitution du Groupe du Centre, le PDC se retrouve au cœur des décisions que devra prendre le parlement ces quatre prochaines années. Comment analysez-vous cela?

La constitution du Groupe du Centre est une des conséquences directes des résultats des élections fédérales et du nouveau rapport de force issu des urnes : Avec un centre renforcé, nous devenons la troisième force sous la Coupole fédérale.

Au Conseil des États, nous restons le premier parti, avec des parlementaires solides et très influents. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte lors des séances du Groupe.

En ce qui concerne le Conseil national,



nous redevenons LE parti pivot, sans qui aucune majorité ne peut être créée. C'est un changement considérable pour notre

influence sur les grands dossiers. De plus, avec Gerhard Pfister comme chef de file, nous peut que l'amener au succès ces pouvons compter sur prochaines années.»

une personnalité au sens politique aigu. Son influence au parlement est devenue très importante ; il est déjà devenu la grande figure de l'Assemblée fédérale.

Enfin, nous pouvons compter sur une Conseillère fédérale de grande qualité. Excellemment bien réélue, avec le meilleur score de tous les temps, elle jouit d'une grande crédibilité auprès des parlementaires de tout bord, mais également au sein de son département, auquel elle a redonné un nouveau souffle.

Tous ces éléments doivent nous inviter à l'optimisme quant à l'avenir. Le PDC jouit d'une constellation extrêmement favorable, qui ne peut que l'amener au succès ces prochaines années.

Vous siègerez à la Commission des affaires iuridiques. Quels sont les grands dossiers qui vous attendent?

C'est une commission qui traite d'enjeux très techniques mais très importants dans la vie quotidienne des gens et des entreprises. Elle est en charge de toutes les modifications qui concernent notre droit fédéral.

A titre d'exemple, nous traitons autant de questions relevant de l'exécution de peine en matière de droit pénal que des questions liées, par exemple, au mariage pour tous dans le cadre du code civil, ou encore de sujets liés au droit des successions ou de la consommation. Les thèmes y sont donc très larges et variés, agissant sur le concret de la vie des gens et des acteurs économiques de notre pays.

Nous serons six conseillers nationaux

«Le PDC jouit d'une constellation

extrêmement favorable, qui ne

romands à y siéger, ce qui est très important et constitue ainsi une grande chance pour notre région pour y faire

entendre ses besoins spécifiques, dans ce domaine de compétence très large.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

RIGIDE INEFFICACE ÉTATISTE

NON

à l'initiative extrême sur le logement

9 février 2020

initiative-logement-non.ch

Le Budget 2020 ne sera certainement

« Comment le Conseil d'Etat peut-il soumettre un

projet de budget avec un déficit inédit tout en ne

restreignant pas la croissance des charges?»

Projet de budget du Conseil d'Etat :

Le projet de budget du Conseil d'Etat était marqué par les effets attendus de trois projets majeurs adoptés le 19 mai 2019 par le corps électoral genevois : la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), le contre-projet à l'IN 170 (initiative populaire cantonale Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage) et la recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). A eux seuls, ces trois éléments induisaient une hausse des charges de près de 4.5% et une baisse des revenus de 2.2% en 2020.

Comme annoncé lors des débats précédant la votation, la RFFA entraîne, pour le projet de budget 2020, une baisse statique des revenus estimée à 186 millions. Actuellement ce chiffre est revu sensiblement à la baisse.

Pour sa part, le contreprojet à l'IN 170 se traduit par une hausse des charges nouvellement estimée à 176 millions en 2020 (+2.1% de croissance des charges au projet de budget 2020).

Enfin, le corps électoral genevois a préféré la loi 12228 de la gauche et du MCG à la loi 12404 du Conseil d'Etat

pour recapitaliser la CPEG. Cette loi a pour effet d'augmenter les charges d'un montant de 213 millions (+2.5% de croissance des charges) estimé pour 2020 au moment de l'élaboration du budget. Ce montant peut encore sensiblement varier selon l'évolution des marchés financiers jusqu'au 31 décembre 2019.

La croissance totale des charges du projet de budget du Conseil d'Etat se montait à 6.5%. Hormis la recapitalisation de la CPEG et le contre-projet à l'IN 170, elle se limitait à 1.9%. Cela s'expliquait notamment par l'augmentation de certaines charges sur lesquelles le Conseil d'Etat n'avait pas de marge de manœuvre, à savoir l'arrêt du Tribunal fédéral concernant l'annuité 2016 qui génère une croissance des charges de 0.6% par rapport au précédent budget (+54 millions) et l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la planification hospitalière qui induit une croissance des charges de 0.6% (+49 millions).

Compte tenu de ces différents éléments, le déficit de fonctionnement du projet de budget du Conseil d'Etat pour l'exercice 2020 était de 590 millions de francs.

Modifications de la LGAF:

La baisse temporaire des revenus découlant de la RFFA et la hausse des charges liée au contre-projet à l'IN 170 ainsi qu'à la recapitalisation de la CPEG ont été prises en compte par le Conseil d'Etat et le Parlement à travers deux modifications apportées à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF). La première, effectuée dans le cadre de la réforme RFFA, fixe un

déficit budgétaire maximum de 372 millions de francs pour 2020. La seconde, avec le maintien de la réserve conjoncturelle voulu par le Grand Conseil, permet d'éviter l'enclenchement du mécanisme des mesures d'assainissement tant que la réserve conjoncturelle présente un solde supérieur à la différence entre le déficit prévu et le déficit budgétaire maximum admissible.

Dans le projet de budget du Conseil d'Etat, ce déficit maximum admissible de 372 millions en 2020 est dépassé de 218 millions. Ce dépassement est cependant couvert par la réserve conjoncturelle qui s'élèvera à 710 millions au premier janvier 2020.

Accueil du projet de budget par la Commission des finances :

Dès la présentation du projet de budget du Conseil d'Etat, les députés ont pris acte du déficit de fonctionnement colossal découlant principalement des grandes réformes votées par le peuple le 19 mai 2019 et se sont inquiétés de la croissance des

charges courantes qui se matérialisait par une augmentation significative des postes de plus de quatre cents équivalents-plein-temps (ETP).

Une majorité de députés de la Commission des finances (PDC, PLR, MCG, UDC) se posèrent très vite la question suivante: comment le Conseil d'Etat peut-il soumettre un projet de budget avec un déficit inédit tout en ne restreignant pas la croissance des charges ?

Il n'est donc pas étonnant que la majorité des travaux de la Commission des finances et des questions posées au Conseil d'Etat ait tourné autour de la croissance des postes, les députés ayant à cœur de limiter la croissance des charges.

Résumé des décisions de la Commission des finances

Le 20 novembre 2019, lors des deuxième et troisième débats, la commission des finances a pris les décisions suivantes :

Avant le début des débats budgétaires, la commission a refusé le projet de loi du Conseil d'Etat sur la suspension de l'annuité 2020 et a réintroduit un montant de 54 millions de charges pour la rendre aux fonctionnaires. Par contre, une majorité de la Commission des finances (PDC, PLR, MCG, UDC) a décidé de geler l'augmentation des postes au projet de budget 2020 par rapport au budget 2019, soit -415.2 ETP représentant -35 millions de charges. Cette diminution de charge de 35 millions ne compensant pas celle de la restitution de l'annuité 2020 (+54 millions), la Commission des finances approuvé deux économies linéaires de 12 millions chacune, soit une diminution des charges de bien et services de 24 millions.

pas le meilleur de la législature !

Ainsi, le projet de budget 2020 sorti de la Commission des finances se présentait ainsi:

Projet de budget 2020 issu du 3 ^e débat de la Commission	on des finances
Revenus (hors imputations internes et subv. à redistribuer)	8 545 430 043
Charges (hors imputations internes et subv. à redistribuer)	9 129 955 494
Dont amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'art. 6.a de la LGAF	118 946 709
Excédent de charges (art.3 al.2 LBu-2020)	-584 525 451
Résultat net avant amortissement de la réserve budgétaire (art.3 al.3 LBu-2020)	-465 578 742
Investissement	
Recettes	31 977 713
Dépenses	731 042 670
Investissements net (art.4 al.2 LBu-2020)	699 064 957

Il s'agit des investissements hors prêt à caractère général.

en millions				
	B 2019	PB 2020 amendé par la COFIN le 20 nov. 19	Ecart	en %
Charges de fonctionnement avant CPEG et CP IN170	8 589	8 740	152	1,8 %
Charges liées à la recapitalisation de la CPEG Charges liées au contreprojet à l'IN170	i	213 176	213 176	2,5 % 2,1 %
Charges de fonctionnement après CPEG et CP IN170	8 589	9130	541	6,3 %
Revenus de fonctionnement	8 616	8 545	-71	-0,8 %
Résultat net	28	-585		

Débats en plénière :

Malgré les assauts de la gauche et du Conseil d'Etat visant à réintroduire les postes gelés au budget, la majorité de fortune constituée du PDC, du PLR et du MCG a tenu bon la barre et a réussi à imposer «son budget» avec l'aide bienvenue de quelques députés UDC pour passer le cap des 51 voix de majorité nécessaires à l'adoption d'un budget déficitaire.

Le Conseil d'Etat et la gauche ont largement insisté sur le fait que l'Etat ne pourrait pas délivrer les prestations attendues et promises aux citoyennes et citoyens notamment dans les domaine du social et de l'enseignement pour ne citer qu'eux. Les arguments avancés ont été les suivants :

- la croissance démographique, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et l'école inclusive demandent plus d'enseignant-e-s
- la surcharge et le dysfonctionnement de certains services comme le Service de Protection de l'adulte (SPAd), le Service de l'Assurance Maladie (SAM) ou encore le Service des Prestations Complémentaires (SPC), nécessitent une augmentation des postes.

La majorité des députés a suivi la commission des finances en estimant que le Conseil d'Etat ne pouvait pas à la fois supprimer l'annuité 2020 de la fonction publique et proposer l'engagement de plus de 400 nouveaux fonctionnaires. Quel chef d'entreprise pourrait-il se permettre de ne pas payer ce qu'il doit à son personnel et justifier parallèlement l'engagement de plus de 400 nouveaux ETP ?

De plus, même si certains services sont en « souffrance », aucune mesure structurelle annoncée depuis des lustres n'a été proposée. Les services continuent de travailler en silo sans que l'on songe à faciliter la mobilité d'un service potentiellement pléthorique à un autre éventuellement déficitaire.

Vu le déficit colossal attendu du budget 2020, la majorité des députés, dont le PDC, attendait un budget «plus mesuré» du Conseil d'Etat et avant tout une priorisation des charges et des dépenses. Il n'en a rien été ce qui fait que le Grand Conseil a envoyé un avertissement clair au Conseil d'Etat.

Mais ne nous leurrons pas, le Conseil d'Etat a la possibilité de revenir dès le début de l'année 2020 vers la Commission des finances pour déposer des demandes de crédits supplémentaires. Espérons qu'avec le vote du budget tel que voulu par une majorité du Grand Conseil, les demandes des départements seront dument motivées, priorisées et empreintes d'efforts de rationalisation en amont ! Ce budget n'est certes pas satisfaisant et doit être considéré comme un budget de transition. Il a néanmoins le mérite d'exister et de permettre le fonctionnement de l'Etat dès janvier 2020

Jean-Luc Forni et Olivier Cerutti Députés et membres de la commission des finances

Hélène Gache

Candidate au Conseil administratif de Chêne-Bougeries.

Nous continuons la présentation de nos candidats dans les exécutifs communaux avec Hélène Gache à Chêne-Bougeries, Jean Toscan à Chêne-Bourg, Yves Magnin à Vernier et Anne Penet à Satigny. Ils reviennent pour nous sur leur motivation et leur projet.

55 ans. 2 fils de 27 et 24 ans. établie Chêne-bougeries depuis directrice générale d'une PME dans le domaine digital. Titulaire d'une licence en informatique et management : 34 ans d'expérience de gestion de projets et de gestion des organisations pour des multinationales et des PMEs. Membre du comité directeur du PDC Genève et du Conseil d'administration de l'Hospice Général

Quels sont les objectifs du PDC Chêne-Bougeries pour ces élections et vos motivations à vous présenter au Conseil administratif?

Nous avons des objectifs ambitieux et réalistes. Tout d'abord, nous souhaitons réintégrer le Conseil municipal dont nous sommes absent depuis 2003. Pour cela. nous avons forgé une alliance avec les Vert 'libéraux. Nous présentons huit candidatstes au Conseil municipal, issus d'horizons différents, à l'image de ce qu'est la commune de Chêne-Bougeries.

En ce qui concerne le Conseil administratif, ie me présente aux côtés de Marc Wuarin (Vert'libéral), dans le but d'offrir aux habitants-tes de Chêne-Bougeries une vision renouvelée de la politique.

A titre personnel, je souhaite amener mon expérience des campagnes que j'ai pu mener ces dernières années (Grand Conseil 2018, Conseil National 2019) et qui m'ont permis de me forger une réelle expérience politique. Par ailleurs, je vis à Chêne-Bougeries depuis mon arrivée en Suisse il y a plus de 25 ans, mes enfants y ont été scolarisés et je me suis notamment engagée au sein de l'association des parents du jardin d'enfants «les Castagnettes». Toute cette expérience et ce vécu m'ont permis de construire une vraie réflexion sur la situation de Chêne-Bougeries, et notamment les défis qui nous attendent ces prochaines années.

Le grand défi de Chêne-Bougeries est la gestion des flux de circulation au sein de la commune. Quelles sont vos solutions pour y remédier ?

Nous souhaitons endiguer les nuisances liées à la configuration particulière de



notre commune qui est traversée par trois grandes pénétrantes : les routes de Florissant, de Malagnou et de Chêne, en aménageant notamment les trottoirs et

voulons

« solaire » du canton.»

pistes cyclables le long «Nous de ces 3 axes afin de les Chêne-Bougeries la commune rendre moins dangereux. Si la voie verte a été dès

son ouverture prise d'assaut, elle ne suffit pas pour permettre aux Chênois de se déplacer dans les axes transversaux de la commune tel que le chemin de la Montagne pour n'en citer qu'un.

Il conviendra également de réévaluer les axes de circulation: sens unique, voie à 30 Km/h, pistes cyclables et trottoirs de tailles adaptées notamment aux parents avec enfants et aux personnes plus âgées, et d'endiguer la circulation et le stationnement sauvage dans les petites rues.

Vous souhaitez également faire de Chêne-Bougeries une commune exemplaire en terme de consommation d'énergie.

Effectivement, nous voulons faire de Chêne-Bougeries la commune « solaire » du canton. Nous souhaitons donc développer l'énergie solaire au sein de la commune, notamment dans la zone villas. Notre commune a la chance de pouvoir s'appuyer sur des finances très saines. Nous proposons donc que sous la forme d'aide financière, les propriétaires puissent

s'équiper de panneaux solaires. En ce qui concerne la mobilité, nous souhaitons améliorer les déplacements locaux à pied et à vélo et réfléchir aux possibilités de promenade le long de la Seymaz et du Foron pour que nos concitoyens puissent réellement profiter d'une mobilité qualitative et respectant leur cadre de vie. Pour cela nous favoriserons aussi l'usage de véhicules électriques, en montant l'exemple aux seins des organismes communaux et en multipliant les stations de recharge.

La question des infrastructures de petite-enfance est l'autre grand défi de la commune. Quelles sont vos propositions?

En effet, il est regrettable de constater que le nombre de crèches et jardins d'enfants n'a pas suivi l'arrivée croissante de nouveaux habitants, notamment les jeunes couples avec enfants. Il est donc crucial

faire de de lancer de nouveaux projets afin de palier à ces besoins. Cependant, nous souhaitons les définir dans

un esprit intergénérationnel et durable, avec des complexes mixtes composés d'EMS, de logements étudiants ainsi que de crèches et écoles. Ainsi, l'exemple du site du «Prieuré» à la Gradelle est à reproduire. car il permet une réelle articulation des besoins de l'ensemble des générations sur un seul site.

En quelques mots, que signifie Chêne-Bougeries pour vous?

Un cadre de verdure à 15 minutes de la ville, permettant une qualité de vie exceptionnelle à préserver en intégrant ses caractéristiques bien particulières :

- Une démographie galopante: 1758 habitants entre 2008 et 2018 soit la plus forte hausse depuis le début des années 70,
- Un nombre de célibataires qui dépasse le nombre de personnes mariées,
- Et enfin, un revenu moyen par couple supérieur à la moyenne cantonale.

Jean Toscan

Candidat au Conseil administratif à Chêne-Bourg.

Marié, 3 enfants et 2 petits-enfants, Architecte indépendant. Conseiller municipal et Président du PDC Chêne-Membre des sauveteurs Boura. auxiliaires de Chêne-Bourg.

Actuellement conseiller municipal, quelles sont vos motivations à vous présenter au Conseil administratif?

Grâce à l'expérience acquise dans mon milieu professionnel, i'ai la conviction de pouvoir apporter une valeur ajoutée dans la gestion de notre commune pour un développement harmonieux.

Il est important de favoriser le dialogue, la transparence et la communication entre les autorités et les communiers. J'aime être au contact de la population et répondre, dans la mesure du possible, aux attentes des habitants

Il est essentiel que les idées et les valeurs du PDC, parti du Centre et des compromis, continuent d'être représentées au sein du Conseil Administratif. Des consensus pourront ainsi être trouvés afin de maintenir l'équilibre des forces politiques.

Le développement de Chêne-Bourg a connu une nouvelle étape avec l'arrivée du Léman Express, comment appréhendez-vous cette mutation importante?

La gare du Léman Express marque un jalon historique dans le développement de Chêne-Bourg. Elle propulse notre commune vers un futur de dimension urbaine.

Autour du Pôle de la gare, le réaménagement et la création de nouveaux quartiers vont naturellement se développer à l'instar de la tour Opale et du nouvel immeuble intergénérationnel en construction.

Les nouveaux projets, tels que le PLQ de la Mousse, l'Ilôt Grison-Peillonnex, Seymaz-Sud entre autres, devront se planifier de manière concertée. Je serai tout particulièrement attentif à ce que ces quartiers intègrent des espaces de rencontre conviviaux et des zones généreusement arborisées.

Chêne-Bourg est déjà la plus petite et l'une des communes les plus denses du canton.



La zone villa du Plateau-de-Bel-Air doit impérativement être préservée à défaut de quoi l'équilibre social, économique et écologique risquerait d'être fragilisé.

«J'ai la conviction de pouvoir

gestion de notre commune pour un

développement harmonieux.»

La venue de nouveaux apporter une valeur ajoutée dans la habitants et la création d'emplois supplémenpermettront taires.

d'améliorer les prestations sociales et les infrastructures, pour le bien être de tous.

Quels sont les autres projets sur lesquels vous souhaitez vous engager si vous êtes élu ?

Les effets du Léman Express ne sont pas encore perceptibles et Chêne-Bourg souffre toujours des nuisances du trafic pendulaire. Il faut continuer de faire entendre notre voix pour que des mesures soient prises au niveau cantonal, afin de réduire le trafic automobile.

L'aménagement de rues et de zones piétonnes me tient à coeur. Le tronçon de la rue Peillonnex entre les rues de Genève et Perréard, ainsi que le Vieux-Bourg sont des lieux facilement convertibles et seraient bien adaptés pour ce type de réalisation.

Chêne-Bourg doit poursuivre son action pour l'environnement et le climat.

Les bâtiments communaux doivent, dans la mesure du possible, être assainis et l'installation de panneaux photovoltaïques et solaires se généraliser.

Les propriétaires souhaitant améliorer l'efficience énergétique de leur

immobilier doivent pouvoir trouver un appui et des conseils auprès de la commune.

Augmenter la subvention aux abonnements TPG pour encourager la mobilité douce.

Les écopoints pour le tri des déchets sont à améliorer, la population doit être régulièrement informée et sensibilisée au tri et recyclage.

Les nuisances sonores du Léman Express constatées au niveau du pont sur la Seymaz ne sont pas tolérables. Il faut oeuvrer pour une solution rapide et efficace.

Que symbolise Chêne-Bourg pour vous?

Chêne-Bourg est une petite commune où il fait bon vivre. Où l'on peut facilement tout faire à pied, accéder aux commerces. aller à l'école, se rendre au spectacle, ou simplement flâner dans la nature. Cette proximité permet à la population de se rencontrer et de tisser facilement des liens.

> L'ouverture de Voie Verte qui relie Annemasse aux Eaux-Vives. dégage nouveau sentiment

d'appartenance et de rapprochement avec le centre de Genève.

De même, le Léman Express nous ouvre de nouveaux horizons en nous reliant au réseau ferroviaire européen.

Chêne-Bourg est une commune qui offre des infrastructures de qualité;

Comme le centre sportif intercommunal de Sous-Moulin, qui permet avec ses stades, sa patinoire, sa halle de Curling et ses salles de sport, la pratique de la plupart des activités sportives.

La maison de quartier le SPOT avec des prestations sociales pour toutes les générations.

Le Point-Favre et ses nombreux spectacles et manifestations qui rayonnent bien au delà de la commune.

Chêne-Bourg est enfin, un lieu où j'habite et me sens bien depuis plus de 20 ans. Où j'apprécie tout particulièrement les promenades tôt le matin le long de la Seymaz, lieu intemporel préservé et reposant, où l'on peut écouter le chant des merles et le ruissellement de l'eau parmi le silence. Le dépaysement est garantit.

Yves Magnin

Candidat au Conseil administratif à Vernier

Avocat, associé à e2r Avocats et juge suppléant au Tribunal pénal. Marié, 2 enfants. Conseiller municipal. Membre du Conseil de la fondation Ensemble, de la commission des licences Swissbasketball et de recours de l'ACGBA ainsi que de l'association des intérêts d'Aïre-le-Lignon

Conseiller municipal expérimenté, quelles sont vos motivations à vous présenter au Conseil administratif?

C'est le bon moment: l'expérience, l'énergie et le cœur.

Deux présidences du Conseil Municipal et l'exécutif de la ville de ville Vernier devient un but, un aboutissement logique.

C'est aussi une fierté comme un défi de pouvoir mette à l'épreuve mes compétences comme mon réseau, une vraie motivation.

Rien ne peut être en politique sans l'enthousiasme qui reste l'un des moteurs principaux de mon existence, soutenu entre autres par une équipe, une liste PDC, juste incroyable.

Deuxième ville du canton, Vernier connaît un développement important et continu depuis des décennies. Comment mieux l'accompagner afin de ne pas péjorer la qualité de vie des habitants?

Simplement en tenant un peu compte de son avis.

Après avoir connu quelque 75% des logements subventionnés canton, Vernier continue de contribuer au développement de Genève. Le pharaonique projet de l'Etang (11 hectares, 870 2'500 logements, emplois) en est la démonstration.



Cependant, Vernier ne peut, ne doit pas mener qu'une politique sociale. Un peu de péréquation environnementale lui fera

grandement du bien. En d'autres termes, elle mérite un peu de respect en termes nuisances et de densification.

«Vernier a marqué ma jeunesse en me permettant une carrière bons côtés, mais aussi sportive. Je mettrai tout mon cœur des aspects beaucoup pour qu'elle rayonne.»

Quels sont les autres projets sur lesquels vous souhaitez vous engager si vous êtes élu?

Une capacité financière qui chute et une dette qui explose, Vernier s'appauvrit. Combler ce qui ne devrait ô grand jamais devenir un fossé est une nécessité. Vernier doit retrouver sa fierté et ne plus être assistée.

L'intégration reste également une priorité. La favoriser, dès le plus jeune âge, par le sport, voilà un effort bienvenu que le PDC Vernier a développé. Les associations y jouent un énorme rôle que je souhaite encore renforcer.

Les grands quartiers, Vernier village, Avanchets, Aïre-le-Lignon, Gordon-Bennett, les Libellules, Chatelaines et bientôt l'Etang, connaissent des différences socio-économiques importantes. Ils méritent chacun des projets différenciés que notre section a présentés et affinera. Je les soutiendrai avec force

Que symbolise Vernier pour vous ?

Une ville aux milles aspects et paradoxes. Le Rhône, joyau bordé de bois, côtoie les zones industrielles, les citernes, l'aéroport et l'autoroute.

Les six grands quartiers de Vernier sont un vrai défi pour le futur, mais aussi un réel laboratoire politique. Cela fait des décennies que ce qui se passe à Vernier s'inscrit par la suite dans le calendrier cantonal.

Ce n'est guère étonnant, Vernier synthétise ce que peut être le développement

> futur de la couronne suburbaine, avec ses plus préoccupants.

Enfin, et surtout, Vernier a marqué ma jeunesse en me permettant une carrière sportive. Je mettrai tout mon cœur pour qu'elle rayonne.

Anne Penet

Candidate au Conseil administratif de Satigny

55 ans, mariée, mère de Caroline (18 ans) et Thomas (21 ans). Collaboratrice personnelle du Conseil administratif de Collonge-Bellerive. Ancienne directrice adjointe de l'Association des communes genevoise. Conseillère municipale depuis 2015. Représentante du PDC dans le Conseil d'administration des TPG depuis 2011. Membre des Swiss Emergency Responders (une démarche à soutenir via www.save-a-life.ch).

Conseillère municipale depuis cinq ans, quelles sont vos motivations à vous présenter au Conseil administratif?

Je suis «tombée dans la marmite de la politique communale», en 2011, à mon arrivée comme directrice adjointe de l'Association des communes genevoises. J'y ai découvert l'incroyable variété des sujets à traiter par les magistrats, des personnes passionnées par leur fonction: je pense en particulier à Philippe Decrey, François Lance, Cyril Huguenin, Martine Roset...

Depuis, j'ai été engagée comme collaboratrice personnelle... du Conseil administratif par une commune. J'ai vite su que c'était ce que je voulais faire pour la mienne. Parce que l'engagement citoyen, c'est dans ma nature.

Mon parcours professionnel m'offre d'ailleurs un double avantage: de nombreux sujets communaux sont directement influencés par le canton ; je les ai déjà abordés dans mon travail, je les connais, je sais où trouver les informations si besoin. Je sais aussi en quoi consiste la fonction, le temps que prend; mon employeur est d'ailleurs déjà d'accord d'adapter mon temps de travail si je suis élue.

Satigny constitue le pôle démographique et économique du Mandement. Comment accompagner ce développement, tout en maintenant un « esprit de village » ?

En 2010, Satigny comptait environ 3'600 habitants; ils seront près de 5'000 en 2023. Cela impacte le village et les hameaux, l'environnement, la vie sociale, la qualité



Crédit photo : Marie Wagneur

de vie et les infrastructures publiques. J'en discute régulièrement avec des satignotes : il y a un vrai besoin de faire une pause, pour « *digérer* » cette croissance, maintenir un esprit de village.

L'enjeu est de taille. Par le passé, les habitants étaient souvent acteurs de la vie du village ; aujourd'hui, ils ont moins de temps à disposition et agissent plus en consommateurs. L'objectif majeur, c'est de mettre en place une culture de « consomm'acteurs ».

Cela passe par un travail sur la qualité de vie en général. Avec notre pre liste, nous voulons agir sur le modèle « un fau constat, une proposition concrète» : Ou

- pour développer la vie sociale, créons des événements qui rassemblent tous les habitants: une journée annuelle des jeux de société, un festival contes-gastronomie
- pour lutter contre le changement climatique, proposons des stratégies applicables à l'échelle individuelle (réduction du gaspillage alimentaire, utilisation optimale de l'eau, familiarisation avec la permaculture)
- pour lutter contre les incivilités, associons sécurité et prévention en travaillant avec une police municipale et des travailleurs sociaux hors murs
- pour favoriser une cohabitation

harmonieuse habitants-entreprises de la commune (domaines agri-viticoles, entreprises installées dans nos zones industrielles), aidons-les à se rencontrer, pour découvrir leurs métiers, leurs conditions de travail

• pour maîtriser les problèmes de circulation et de stationnement, mettons sur pied un système de macarons pour faciliter la vie des habitants du village, décourageons la traversée des villages en rendant le trafic moins fluide.

Quels sont les autres projets sur lesquels vous souhaitez vous engager si vous êtes élue ?

La nouvelle école du haut du village, la rénovation/transformation du centre sportif. Mais aussi les démarches en lien avec la préservation de l'environnement : promouvoir la production locale, aménager des zones vertes, veiller à limiter l'impact de la ZIMEYSAVER et du Barreau de Montfleury.

Que symbolise Satigny pour vous ?

agissent plus Une commune à la croisée des chemins! ectif majeur, Nous avons des finances saines, des collaborateurs très impliqués, un solide « Il faut vraiment changer de tissu associatif. Mais face

à l'augmentation de la commune et aux fortes

pressions du canton, cela ne suffit pas : il faut vraiment changer de culture politique ! Oublions les bisbilles du passé. Revenons à l'essentiel : ce que la commune doit/veut offrir à ses habitants. Ouvrons la porte à celles et ceux qui veulent s'impliquer pour Satigny, qu'ils soient engagés en politique ou non.

C'est pour ça qu'avec les Verts Lib' de Satigny, le PDC Satigny a choisi d'ouvrir la voie en présentant une liste commune (n°3) au Conseil municipal et au Conseil administratif. Son nom – Assemblage – est bien plus qu'un clin d'œil à notre commune. Il symbolise notre état d'esprit : l'avenir de la commune, c'est l'affaire de tout le monde!

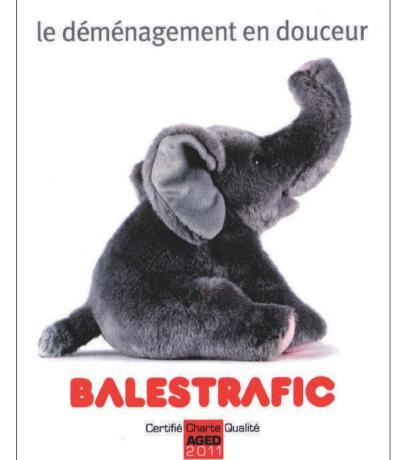


Venez nous trouver, on va vous faire des imprimés de qualité!

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex **Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12 E-mail: imp.ripari@bluewin.ch**



19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovini@bluewin.ch



17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



Barthélémy Roch

F.I. Fides Immo Sàri 6, chemin du Moulin-de-Vert 1288 Aire-la-Ville Tél. 0228500015 Fax 0228500015 roch.barthelemy@bluewin.ch



ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3 1225 Chêne-Bourg Tél. 022 348 33 55

www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques courant fort et courant faible Dépannage - SWISSCOM Partner Domotique - Câblage informatique

BOCCARD PARCS et JARDINS SA

Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52



Ch. de la Marbrerie 6 CH - 1227 Carouge ° Tél: 022.343.89.50 Fax: 022.343.14.41 Mail: Info@bosson.ch

SE CHAUFFER AU MAZOUT

La chaleur sous toutes ses formes

Mazout, diesel, carburants, station service 24/24, charbon, bois de cheminée, charbon de bois, gaz, location de grills/broches, révision de citernes.



Soutenez le PDC!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don. Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!

Compte CCP: 17-43834-0 IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0 Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève Motif versement: don PDC Geneve (canton)